

Rapport d'activités 2010

TABLE DES MATIERES

L'ASBL UNIPSO – une clé pour l'avenir !	4
<i>Les missions de l'UNIPSO</i>	<i>5</i>
1. La défense, la représentation et la promotion du secteur à profit social	5
2. L'information aux membres	5
<i>Les membres de l'UNIPSO</i>	<i>6</i>
<i>Les organes de gestion de l'UNIPSO</i>	<i>6</i>
<i>Le staff de l'UNIPSO</i>	<i>7</i>
L'UNIPSO : focus sur l'année 2010	8
<i>L'UNIPSO dans la concertation sociale : les accords non marchands</i>	<i>10</i>
Les revendications communes aux différents accords (Région wallonne, Communauté française et Communauté germanophone)	10
Les revendications spécifiques aux différents accords (Région wallonne, Communauté française et Communauté germanophone)	10
En Région wallonne	10
En Communauté française	10
En Communauté germanophone	10
<i>Une représentation active et concertée du secteur : les mandats de l'UNIPSO en 2010</i>	<i>12</i>
Service francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ)	12
Conseil Economique et Social de la Région wallonne (CESRW)	13
Conseil Wallon de l'Economie sociale (CWES)	14
Comité particulier du Fonds de fermeture des entreprises (FFE)	14
Conseils supérieurs pédagogique et paramédical	15
L'association paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)	15
Convention sectorielle du non-marchand	16
Commission d'agrément IDESS – Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale	17
Comité de gestion de l'AWIPH – Conseil d'avis pour l'éducation, la formation et l'emploi (CEFE AWIPH)	18
<i>La défense et la promotion du secteur en 2010</i>	<i>20</i>
Les aides à l'emploi (APE)	20
Le renouvellement des décisions APE « plan Marshall »	20
L'évaluation du dispositif APE	20
La prise en charge des coûts liés à l'ancienneté des travailleurs APE	20

La récupération des subventions APE trop versées aux employeurs par le FOREM ...	20
Le rapport d’activités	21
Les subsides en infrastructures	21
La politique énergétique	21
Le « petit cadastre » du secteur non marchand en Région wallonne	22
La Gouvernance	22
Matières fédérales – collaboration UNISOC	23
Efforts de formation	23
Stages en entreprises	23
Statut ouvriers-employés	24
Matières européennes	24
La directive « Services »	24
Le Forum relatif aux Services Sociaux d’intérêt général (SSIG)	24
<i>Les services aux membres en 2010</i>	26
1. <i>Projets spécifiques</i>	26
Go For	26
Formation pour les cadres de santé	27
Autres formations	28
Comité d’accompagnement	28
GO Energie	28
Organisation de sessions d’information	28
Amélioration de la mise en réseau des acteurs du non-marchand	30
Accompagnement de terrain pour des projets techniques et de sensibilisation	30
2. Etudes	31
Vieillesse de la population	31
3. Groupes de travail (GT)	32
GT énergie	32
GT APE	32
GT formation	32
4. Rencontre avec les membres du CA de l’UNIPSO	33
5. Outils de communication	34
Le PEP’S, Périodique des Entreprises à Profit Social	34
L’UNIPSO Flash Hebdo (UFH), périodique juridique des entreprises à profit social	34
Le site www.unipso.be	34

Annexes

Annexe 1 : liste des fédérations membres de l’UNIPSO en 2010	35
Annexe 2 : composition des instances	37
Annexe 3 : principaux avis adoptés en 2010 par le CESRW et ayant eu un impact sur le secteur à profit social	39



L'ASBL UNIPSO

Le secteur à profit social, une clé pour l'avenir !



Les missions de l'UNIPSO

1. La défense, la représentation et la promotion du secteur à profit social

L'UNIPSO défend les intérêts communs des organisations qui poursuivent un but non lucratif. Elle soutient les employeurs dans leur rôle d'opérateurs de services pour en garantir l'accessibilité et la qualité auprès des bénéficiaires. Interlocutrice de référence pour les pouvoirs politiques et les autres acteurs socio-économiques, l'UNIPSO se positionne comme un acteur à part entière dans le dialogue social, la concertation interprofessionnelle et le développement de politiques nouvelles.

Dans le cadre de cette mission, l'UNIPSO :

- défend le fonctionnement du secteur à profit social auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs socio-économiques
- s'engage dans la concertation sociale, représente et défend les intérêts patronaux intersectoriels au sein de différents mandats
- promeut le développement du secteur à profit social et les solidarités qui y sont liées
- encourage le développement de synergies entre secteurs
- se positionne comme force de proposition auprès des pouvoirs publics afin d'adapter l'offre de services à profit social aux évolutions sociétales

2. L'information aux membres

Pour défendre efficacement le secteur à profit social, l'UNIPSO se doit de disposer d'informations précises propres à étayer ses prises de position et celles de ses membres.

Dans le cadre de cette mission, l'UNIPSO :

- réalise des études
- analyse et synthétise l'information sur des dossiers d'actualité
- diffuse l'information via son site internet et ses périodiques (PEP'S et UFH)
- assure une communication directe avec ses membres, notamment via les groupes de travail

Les membres de l'UNIPSO

L'UNIPSO compte 31 membres, fédérations d'employeurs publics et privés, actives dans les secteurs suivants :

- hôpitaux universitaires, psychiatriques, généraux et spécialisés
- établissements et services de santé : maisons de repos et/ou de soins, crèches et services d'accueil de l'enfance, maisons médicales, services de santé mentale, centres de santé, inspections médicales scolaires, centres de planning familial
- services d'aide et de soins à domicile
- établissements et services d'éducation et d'hébergement : aide à la jeunesse, aux personnes handicapées
- entreprises de travail adapté
- secteur socioculturel : jeunesse, sport, éducation permanente, ONG, insertion socioprofessionnelle, bibliothèques et médiathèques, tourisme non commercial, centres culturels, radios et télévisions locales
- enseignement : pour le personnel de maintenance et administratif et l'accueil pré- et post-scolaire
- organisations d'actions sociales : mutualités, Croix-Rouge

La plupart des fédérations membres de l'UNIPSO siègent, directement ou indirectement, en commissions paritaires ou au Comité C, dans les fonds sociaux « Maribel » et « Groupes à risques ».

Vous trouverez la liste complète des membres en annexe 1.

Les organes de gestion de l'UNIPSO

Les représentants des fédérations dans les organes de gestion de l'UNIPSO traduisent la stratégie et les points de vue des employeurs à profit social. Les organes de gestion de l'UNIPSO sont les suivants :

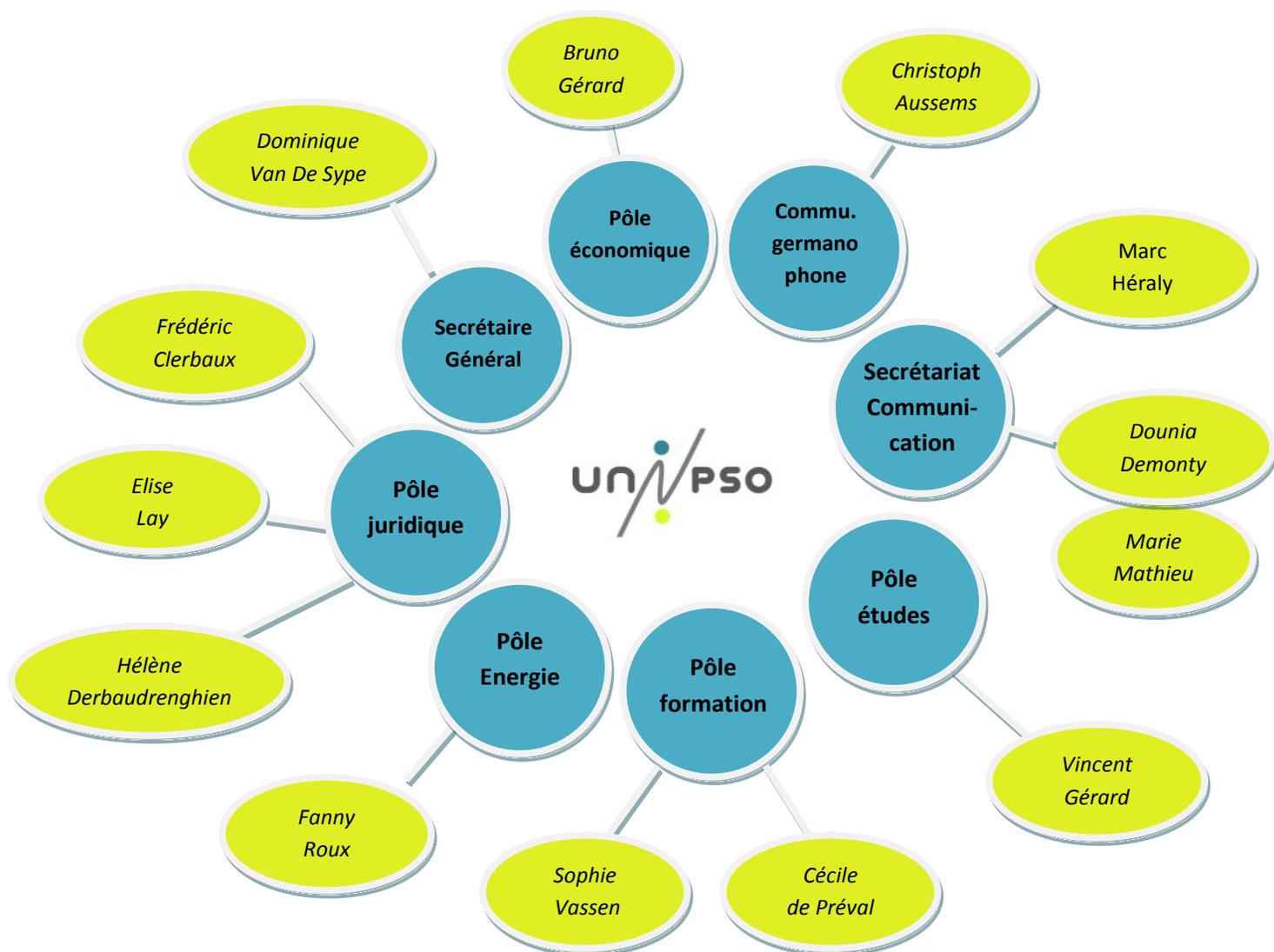
- l'Assemblée générale, composée de 2 représentants par fédération membre de l'UNIPSO
- le Conseil d'Administration, composé de 30 administrateurs au maximum
- le Bureau, composé de 9 membres maximum choisis au sein du Conseil d'administration

L'année 2010 a connu un renouvellement complet des instances. Vous trouverez la liste de ces nouveaux organes de gestion en annexe 2.

Le staff de l'UNIPSO

En 2010, l'équipe de l'UNIPSO, coordonnée par Dominique Van de Sype, Secrétaire général, était composée :

- de 3 conseillers juridiques : Frédéric Clerbaux, Elise Lay, Hélène Derbaudrenghien
- d'un conseiller économique : Bruno Gérard
- d'une conseillère en énergie : Fanny Roux
- de deux conseillères en formation : Sophie Vassen et Cécile de Préval (projet GO For)
- d'un chargé d'études (mi-temps): Vincent Gérard
- d'un conseiller germanophone (mi-temps) : Christoph Aussems
- de 2 collaborateurs chargés du pôle secrétariat/communication : Marc Héraly et Carrie Levert (remplacée successivement par Dounia Demonty et Marie Mathieu)





L'UNIPSO

Focus sur l'année 2010 !

*L'action de l'UNIPSO est orientée autour de 3 missions de base : représenter – défendre – informer.
Vous trouverez dans cette partie un aperçu des principales actions menées durant l'année.*



L'UNIPSO dans la concertation sociale : les accords non marchands

Poursuivant le travail accompli en 2009, l'UNIPSO a consolidé sa place de partenaire privilégié dans la concertation sociale. A l'occasion des négociations des accords non marchands dans trois niveaux de pouvoir différents (Région wallonne, Communauté française et Communauté germanophone), l'UNIPSO a défendu le caractère tripartite des négociations et a ainsi fait émerger de véritables revendications patronales.

L'UNIPSO dans la concertation sociale : les accords non marchands

Les revendications communes aux différents accords (Région wallonne, Communauté française et Communauté germanophone)

Les revendications défendues dans les 3 niveaux de pouvoirs sont les suivantes :

- une véritable négociation tripartite : les priorités de chaque partenaire doivent être prises en considération sur un pied d'égalité
- la prise en compte de l'ensemble des emplois dans le financement des accords non marchands

En Région wallonne et en Communauté française, l'UNIPSO a défendu :

- la prise en charge des coûts liés à l'évolution de l'ancienneté des travailleurs APE

Les revendications spécifiques aux différents accords (Région wallonne, Communauté française et Communauté germanophone)

En Région wallonne

Deux objectifs spécifiques à la Région wallonne ont été mis en avant par les employeurs :

- obtenir des moyens supplémentaires pour la formation continue des travailleurs
- finaliser les accords précédents, en particulier concernant les heures inconfortables dans le secteur AWIPH

En Communauté française

Deux objectifs spécifiques à la Communauté française ont été mis en avant par les employeurs :

- poursuivre l'harmonisation barémique (mesure commune aux organisations syndicales)
- obtenir le rattrapage des emplois exclus de l'accord 2006-2009

En communauté germanophone

Deux objectifs spécifiques à la Communauté germanophone ont été mis en avant par les employeurs regroupés au sein d'AnikoS¹ :

- maintenir le volume d'emploi subventionné pour garantir les services du secteur
- poursuivre l'harmonisation barémique, avec introduction d'un barème dans le secteur socioculturel (mesures commune aux organisations syndicales)

Fin 2010, ces propositions n'avaient pas encore fait l'objet de consensus entre les organisations patronales et syndicales.

¹ Membre de l'UNIPSO, AnikoS connaît toutefois un statut particulier. Cette fédération a en effet été fondée en 2007 dans l'idée de fédérer les services de la Communauté germanophone et de représenter les intérêts de ces derniers. Christoph AUSSEMS, directeur d'Anikos, travaille également au sein du staff de l'UNIPSO afin d'assurer la collaboration entre ces deux structures partenaires.

**Une représentation active et concertée du secteur :
les mandats de l'UNIPSO en 2010**

Représenter et défendre les intérêts communs des employeurs des secteurs à profit social : une mission que l'UNIPSO remplit notamment à travers l'exercice de ses différents mandats.

Une représentation active et concertée du secteur : les mandats de l'UNIPSO en 2010

Service Francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ)

Instauré en juillet 2010, le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) remplace effectivement, depuis cette date, la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ)¹. Sa fonction est d'établir des référentiels communs à l'ensemble des opérateurs de l'enseignement et de la formation, ce qui devrait permettre, à terme, à tous les apprenants, de valoriser leurs acquis auprès de leurs futurs employeurs. Cette évolution vers un cadre commun de certification permet de jeter des ponts entre l'enseignement et la formation professionnelle et favorise par ailleurs la mobilité des apprenants entre les opérateurs de formation et les filières qualifiantes de l'enseignement.

Le SFMQ comprend une Chambre des métiers, une Chambre de l'enseignement et de la formation, et une Chambre de concertation et d'agrément. C'est au sein de la Chambre des métiers que l'UNIPSO exerce son mandat (1 effectif et 1 suppléant). Le travail effectué par cette dernière chambre en 2010 a essentiellement porté sur deux choses :

- son organisation : construction du règlement d'ordre intérieur et d'un guide méthodologique reprenant un logigramme, un vade-mecum et un glossaire
- les métiers : choix des métiers à travailler pendant la phase expérimentale : mécanicien d'entretien des véhicules légers, installateur chauffagiste, animateur socioculturel, coiffeur, etc.

Conseil Economique et Social de la Région wallonne (CESRW)

Le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) est l'organisme paritaire régional de consultation et de concertation sociale qui réunit les représentants des organisations patronales et syndicales. Le dialogue créé par le CESRW est au centre de la stratégie et de la politique économique et sociale wallonnes.

Le premier lieu de dialogue et de rencontre entre les représentants des organisations patronales et syndicales se situe au niveau des 9 Commissions du CESRW, où les projets d'avis sont élaborés. Ces commissions débattent aussi des enjeux et des politiques stratégiques pour l'avenir de la Wallonie.

Reconnue en 2002 comme organisation patronale représentative par les organisations patronales déjà représentées au CESRW (EWCM, FWA et UWE), l'UNIPSO siège depuis 2005 à l'Assemblée Générale du CESRW. Sa demande d'intégrer le Bureau du Conseil n'a, quant à elle, pas encore été rencontrée.

L'UNIPSO possède en outre un mandat au sein des différentes commissions, où elle défend et présente les positions des employeurs du secteur à profit social dans divers dossiers les concernant. Parmi ces commissions, la Commission de l'action et de l'intégration sociale, des services collectifs et de la santé (AIS) revêt une importance particulière pour le secteur à profit social, de par les thématiques qui y sont traitées.

Voici les principaux travaux développés au CESRW :

- rencontre avec la Ministre E. Tillieux : présentation des priorités et positions des partenaires sociaux intersectoriels wallons sur les thèmes suivants: emplois dans le secteur non marchand privé et public, réforme de la fonction consultative, aide à domicile, politique des aînés, intégration des personnes handicapées, santé, pauvreté, cohésion sociale
- rencontre avec un représentant du Cabinet Nollet : présentation et discussion avec les partenaires sociaux sur les priorités de la législature en matière d'accueil de l'enfance
- réforme institutionnelle : examen des enjeux liés aux champs de compétences suivants : « infrastructures hospitalières », « MRS - Soins de santé », « allocations familiales », « FESC » (Fonds des Equipements et des Services collectifs)
- réforme de la fonction consultative : suivi de la mise en œuvre de la réforme dans le domaine de l'action sociale et de la santé - suivi de l'installation du Conseil wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS) en septembre 2010 et de ses travaux
- suivi des travaux en matière de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté, réflexion sur la politique relative au vieillissement et à la prise en charge des personnes âgées.

Par ailleurs, au sein de la Commission EFE, L'UNIPSO s'est particulièrement impliquée dans les avis relatifs au dispositif APE, au décret-programme et à la formation en alternance.

Vous trouverez un aperçu des principaux avis adoptés par le CESRW en 2010 en annexe 3.

Conseil Wallon de l'Économie Sociale (CWES)

Le Conseil wallon de l'économie sociale (CWES) rassemble les représentants des entreprises d'économie sociale et des interlocuteurs sociaux wallons. Sa mission principale est de remettre, sur demande ou d'initiative, des avis au Gouvernement wallon sur toute matière relative à l'économie sociale.

L'UNIPSO est membre du CWES depuis son installation officielle, en mai 2009.

Les dossiers traités en 2010 sont :

- les mesures à développer dans les ETA (rencontre avec la Ministre Tillieux)
- les clauses sociales, éthiques et environnementales dans les marchés publics (prise de position)
- le dispositif EFT/OISP (présentation et évaluation)
- les titres-services (commentaires suite à l'évaluation du dispositif)

Comité particulier du Fonds de fermeture des entreprises (FFE)

Le Comité (de gestion) particulier Fonds de Fermeture d'Entreprises (FFE), mis sur pied à l'Office National pour l'Emploi (ONEM), est chargé de la gestion du Fonds de Fermeture pour les questions qui se rapportent exclusivement aux entreprises non marchandes et aux professions libérales. Les tâches du comité couvrent deux aspects. D'une part, le comité doit décider s'il y a eu fermeture d'entreprise et donc si le Fonds de Fermeture doit intervenir. D'autre part, il revient au comité de donner annuellement un avis sur la cotisation dont les employeurs seront redevables au Fonds de Fermeture pour l'année suivante.

L'UNIPSO dispose d'un mandat (via l'UNISOC) au sein de ce Comité.

En 2010 y ont été traités 36 dossiers de fermeture d'entreprises ainsi qu'un avis sur la cotisation à appliquer aux employeurs pour 2011 (taux de 0,01 %).

Conseils supérieurs pédagogique et paramédical

Les Conseils supérieurs paramédical et pédagogique ont pour objectif de remettre des avis sur demande ou d'initiative au Conseil général de l'Enseignement Supérieur. Les sujets développés lors de ces Conseils sont l'analyse de dossiers d'équivalence de diplômes, l'élaboration d'avis sur la formation initiale liée aux métiers de ces conseils ainsi que la réalisation de référentiels de compétences.

Au sein de ces conseils, l'UNIPSO exerce un mandat de suppléant par l'intermédiaire de l'UWE, membre effectif.

Lors de cette année 2010, les Conseils ont rédigé des référentiels de compétences. Ces derniers ont vu le jour dans le cadre de l'application du Cadre de certification nationale issu du Cadre de Certification européen et permettent d'harmoniser les matières enseignées pour un même métier en Europe et de favoriser la mobilité des étudiants. L'UNIPSO a suivi les travaux de ces conseils, transmis les informations aux membres intéressés et réalisé un retour systématique au GT Formation.

L'Association paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)

L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant dans les fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone, afin de coordonner et d'amplifier leurs actions, notamment dans le domaine de la formation et/ou de la création d'emplois.

En 2010, l'UNIPSO a poursuivi la coordination de réunions entre les employeurs du banc patronal du Conseil d'administration de l'APEF et ce, notamment, en vue de la réorganisation du fonctionnement de cette ASBL.

Convention sectorielle du non-marchand

Les ASBL APEF, FE.BI, comme les fonds d'autres secteurs, sont liées par une convention sectorielle cadre. Pour le secteur à profit social, la convention se décline en 2 conventions spécifiques :

- l'une avec la Communauté française permettant de réaliser des formations en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale dont la prise en charge financière est couverte de moitié par la Communauté française*
- l'autre avec la Région wallonne, le FOREM et le CRF (secteur public), dont les actions principales sont : la formation des demandeurs d'emploi en vue de leur insertion dans le secteur, la formation des travailleurs, la promotion et la valorisation des métiers du secteur (validation des REM), l'analyse du marché de l'emploi et des besoins en main d'œuvre dans le secteur (collaboration avec l'AMEF), le développement de la validation des compétences*

L'UNIPSO, par le biais de son mandat au Conseil d'administration de l'APEF, participe aux travaux liés à la convention avec la Région wallonne, le FOREM et le CRF, lors de réunions du Comité technique de la convention.

En 2010, sous l'impulsion du Plan Marshall 2.vert (axe 1 – capital humain), le Gouvernement s'est attelé à rédiger une nouvelle convention cadre et a, à cette fin, rencontré les Fonds sociaux des différents secteurs. Quoique les grandes lignes de cette nouvelle convention-cadre, ainsi que la méthode de travail et les échéances, aient été présentées lors du Comité technique de la Convention spécifique entre la Région wallonne, le FOREM, les Fonds sociaux du non-marchand et le CRF en juillet, les conventions ne sont toujours pas finalisées fin 2010.

De son côté, L'UNIPSO a attiré l'attention de ses membres sur la problématique de la non-utilisation de certains montants, notamment pour la formation des travailleurs ! Elle a également établi une priorisation des axes, après consultation de ses membres.

Commission d'agrément IDESS – Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale

La Commission d'agrément IDESS avait pour objectif de donner un avis sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément des entreprises qui souhaitent développer une activité dans le cadre des IDESS (services de proximité: bricolage, jardinage, nettoyage, transport social ou magasin social).

Depuis la fin de l'année 2010, cette commission et les autres commissions d'agrément de l'économie sociale ont été regroupées au sein de la Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale. Cette dernière traite des demandes de renouvellement ou de retrait d'agrément(s), dans les domaines des entreprises d'insertion, des agences-conseils et des IDESS.

La Commission IDESS a notamment émis une série de recommandations destinées à éclairer le Gouvernement wallon sur des points d'attention qui sont apparus dans la pratique de cette commission.

L'UNIPSO a également participé à la mise en place de la nouvelle commission de l'économie sociale (élaboration du règlement d'ordre d'intérieur et des règles de fonctionnement de cette commission).

Comité de gestion de l'AWIPH – Conseil d'avis pour l'éducation, la formation et l'emploi (CEFE AWIPH)

L'AWIPH, Agence Wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, est un organisme public placé sous la tutelle du ministre wallon de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances. Son objectif principal est de mener à bien la politique wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées.

Le Comité de gestion de l'AWIPH est composé de personnes nommées par le Gouvernement wallon. Il se réunit au minimum une fois par mois afin de débattre et de statuer sur les propositions de l'Administration aptes à assurer le bon fonctionnement de l'Agence et l'exercice normal des missions qui lui ont été confiées.

En aval de ce comité, le Conseil d'avis pour l'Education, la Formation et l'Emploi (CEFE) se réunit également une fois par mois. Il est composé de représentants des associations de personnes handicapées, des pouvoirs organisateurs de services destinés aux personnes handicapées, ainsi que des organisations des travailleurs en fonction dans ces services. Le CEFE débat en première instance, et pour les matières relevant de ses compétences, de propositions qui seront ensuite soumises au Comité de gestion.

L'UNIPSO, membre du Comité de gestion de l'AWIPH, préside, par l'intermédiaire de son Secrétaire Général, le CEFE. Au cours de l'année 2010, différents points proposés par l'Administration en matière d'Emploi ordinaire, de Centres de Formation Professionnelle (CFP) et d'Entreprises de Travail Adapté (ETA) ont été examinés par ce Conseil :

- avis favorable sur 6 renouvellements d'agrément en ETA et 2 modifications d'agrément en CFP
- avis sur les différents avant-projets d'arrêtés portant sur les conditions d'octroi des subsides en infrastructure et en aménagement de postes de travail et sur les modifications des arrêtés ETA et CFP
- CEFE élargi (depuis juin 2010 – réunions mensuelles) à propos de la problématique des contrats d'entreprise en ETA, en vue de revoir la réglementation en la matière et les conditions d'autorisation de travail en entreprise extérieure pour les travailleurs handicapés
- attribution des quotas d'emplois subsidiés en ETA (projet de modification sur cette législation)
- pistes élaborées dans le cadre du Plan de relance des ETA et suivi de l'état d'avancement de ce plan de relance



La défense et la promotion du secteur en 2010

L'UNIPSO défend et représente les intérêts du secteur à profit social au travers d'une série de dossiers qu'elle porte auprès des pouvoirs publics et/ou de diverses instances socio-économiques.

La défense et la promotion du secteur en 2010

Les aides à l'emploi (APE)

En termes de suivi et de lobbying, le dossier APE est un dossier important du travail quotidien de l'UNIPSO. 2010 le prouve encore.

Le renouvellement des décisions APE « plan Marshall »

Dans les secteurs de la petite enfance et de l'aide aux personnes dépendantes, les emplois attribués dans le cadre du Plan Marshall l'ont été sur base de décisions à durée déterminée expirant au 31 décembre 2009.

Dans le cadre de la procédure de renouvellement de ces postes, un retard a été pris par les autorités. L'UNIPSO est intervenue en mettant en avant des exemples d'associations qui ne pouvaient pas assumer en fonds propres le coût des travailleurs APE et/ou avaient dû licencier leur(s) travailleur(s).

L'opération s'est clôturée avec un retard important. L'UNIPSO a tiré les enseignements de cette expérience en dénonçant, pour des projets ayant déjà fait leurs preuves, l'utilisation de décisions à durée déterminée successives.

L'évaluation du dispositif APE

Le Ministre Antoine a décidé d'évaluer les dispositifs APE et PTP, en vue de modifier leur réglementation. L'UNIPSO a joué un rôle central sur ce dossier en apportant son expertise au prestataire externe chargé de l'évaluation et au CESRW.

La prise en charge des coûts liés à l'ancienneté des travailleurs APE

L'UNIPSO a travaillé à l'élaboration d'une proposition de mécanisme de prise en charge des coûts liés à l'ancienneté. Les bases théoriques ont été mises au point et un outil de calcul a été créé. L'objectif est notamment de pouvoir combiner au mieux les coûts à charge des employeurs et les contraintes budgétaires du Gouvernement wallon.

La récupération des subventions APE trop versées aux employeurs par le FOREM

À la lumière d'un rapport rendu par la Cour des Comptes en juillet 2007, il est apparu que certaines subventions avaient été « trop » versées aux employeurs. Suite à ce constat, le FOREM a procédé à un contrôle auprès des associations qui occupent des travailleurs APE en vue de récupérer ce trop-

versé. En 2010, la récupération n'a toujours pas été effectuée et pose de nombreux problèmes juridiques, politiques et pratiques. L'UNIPSO est en contact régulier avec le Ministre Antoine pour faire entendre la position des employeurs dans ce dossier.

Le rapport d'activités

Chaque année, tout employeur occupant un travailleur APE doit remettre un rapport d'activités au FOREM et à l'Administration de l'emploi. Ces deux autorités ont, courant 2010, pris l'initiative de modifier ce rapport annuel. Cette proposition de modification a été vivement critiquée par l'UNIPSO pour plusieurs raisons : elle risquait d'alourdir considérablement la tâche des employeurs, de rendre inexploitable les données demandées et ne comprenait pas en outre les données utiles pour réellement évaluer l'utilisation des subsides APE par l'employeur. L'UNIPSO a formulé une proposition alternative qui est restée sans suite, tout comme la proposition de modification du rapport.

Les subsides en infrastructures

Dans le cadre des aides publiques pour les investissements en infrastructure, de grandes disparités existent entre les différents secteurs d'activités à profit social. Ces différences de traitement sont peu justifiées, d'autant qu'elles ne sont pas comblées par les systèmes de primes à l'énergie (UREBA et Soltherm).

L'UNIPSO a rédigé une étude comparative entre les dispositifs existants au sein de chaque secteur. Cette étude comprend une cartographie des aides publiques disponibles qui a permis de visualiser des divergences de traitement et l'absence de politiques concrètes dans certains sous-secteurs. Elle comprend également un tableau synthétique donnant une vision comparative des principaux paramètres (budget, périmètre, TVA applicable, etc.). Ces deux documents ont été adressés au Ministre Nollet, assorties des demandes concrètes suivantes :

- harmonisation « vers le haut » des aides publiques en faveur des infrastructures du secteur à profit social
- simplification des démarches administratives nécessaires pour accéder aux fonds et subsides
- réduction du temps d'attente lié à la liquidation des subventions
- construction d'une vision à long terme dans le financement des infrastructures pour l'ensemble du secteur à profit social

La politique énergétique

L'UNIPSO a attiré l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par le secteur à profit social pour s'inscrire dans la dynamique d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie voulue par le Gouvernement.

Ces difficultés concernent notamment :

- l'absence de fonds en infrastructures dans certains secteurs
- le financement insuffisant et/ou inadapté des mesures d'économies d'énergie
- le manque de formation et de sensibilisation du personnel
- des incohérences dans les règlements d'urbanisme
- la nécessité de simplifier les procédures administratives

L'UNIPSO a transmis un cahier reprenant ces demandes au Gouvernement ainsi qu'à la Commission Energie du CESRW en vue d'une possible révision du dispositif UREBA.

Le « petit cadastre » du secteur non marchand en Région wallonne

L'existence de cadastres des emplois, unifiés et performants, est un enjeu crucial pour l'UNIPSO.

L'objectif est triple :

- disposer de données fiables pour évaluer le coût des mesures mise en œuvre par le Gouvernement (prise en compte de l'ensemble des emplois, de l'ancienneté, du statut, etc.)
- simplifier les formalités administratives des employeurs
- bénéficier d'une connaissance statistique du secteur à profit social

Suite au projet d'élaboration d'un petit cadastre en Région wallonne, un groupe de travail a été mis en place à l'UNIPSO. Plusieurs réunions ont eu lieu à la DGO 5 et chez Easi-wal.

L'UNIPSO a collaboré avec la DGO 5 au cours des différentes phases de mise en œuvre :

- aide à l'élaboration du questionnaire en ligne et du glossaire explicatif
- mise en place d'un test avec des associations membres volontaires et rédaction d'un document de synthèse reprenant les remarques faites des entreprises
- permanence téléphonique lors de la phase de remplissage
- suivi de l'état d'avancement du remplissage des questionnaires
- participation à l'analyse des résultats et à l'évaluation de l'opération (fin 2010)

Au niveau politique, l'UNIPSO est également intervenue auprès du Gouvernement wallon pour assurer la cohérence des données récoltées entre l'ensemble des administrations wallonnes.

La Gouvernance

Dans la lignée des travaux initiés en 2008 par la Fondation Roi Baudouin et auxquels l'UNIPSO a participé, un projet de texte de bonnes pratiques de gouvernance a été élaboré. Il a été soumis à une

large consultation publique des associations du secteur. Le texte finalisé a été publié en juin 2010. Vous le trouverez sur le site de la Fondation Roi-Baudouin² (www.kbs-frb.be).

L'UNIPSO préconise que ces recommandations soient encore affinées et assorties d'instruments pour leur application pratique. Il doit s'agir tant d'applications universelles – utilisables pour tous les administrateurs et toutes les directions dans tous les types d'organisations à profit social – que d'applications spécifiques, adaptées à certains types d'organisations (organisations bénévoles, etc.). Cette seconde phase devrait être menée en 2011.

Matières fédérales – collaboration UNISOC

Le partenaire fédéral de l'UNIPSO, l'UNISOC, prend en charge les matières fédérales. Sur ces dossiers, l'UNIPSO informe ses membres et relaie leurs revendications vers l'UNISOC. Voici un aperçu des principaux dossiers de 2010 :

➤ *Efforts de formation*

L'UNIPSO a récolté les différentes conventions collectives de travail (CCT) signées et relatives aux efforts de formation. Ceci afin de permettre aux secteurs d'échanger sur le contenu de leur convention. L'UNIPSO a collaboré avec l'UNISOC pour défendre la majorité des secteurs dont le dépôt d'une CCT en la matière a été constaté tardivement, et ce afin de leur éviter des sanctions. Suite à ce travail, un avis unanime du Conseil National du Travail (CNT) et du Conseil Central de l'Economie (CCE) invitant à prendre en considération la majorité de ces conventions a été diffusé.

➤ *Stages en entreprises*

La question des stages en entreprise a été développée à l'UNIPSO au travers de plusieurs dossiers.

L'UNIPSO est intervenue lors d'un colloque organisé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale. Elle a, à cette occasion, relevé les enjeux – directs et indirects – liés aux stages pour nos secteurs, en rappelant :

- la nécessité de prendre en considération l'impact des stages sur les services (coûts, qualité de l'apprentissage, conséquences sur les bénéficiaires, etc.)
- l'importance d'une formation adaptée aux exigences de l'emploi

L'UNIPSO est également intervenue sur le dossier des examens médicaux des stagiaires. Suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 14 décembre 2009³, plusieurs questions sont apparues concernant le coût de ces examens et la protection des stagiaires. Afin d'éviter une prise en charge de ces coûts par les employeurs, de nouveaux projets d'arrêtés royaux ont été proposés. Dans l'attente de l'adoption définitive de ces textes, ces coûts restaient toutefois à charge des employeurs. Cette situation d'insécurité juridique a été relayée aux différents ministres compétents. Les arrêtés royaux ont depuis lors été publiés, avec application rétroactive.

² DENEFF M., *Recommandations pour la gouvernance des organisations à profit social : repères et bonnes pratiques*, Fondation Roi Baudouin, juin 2010.

³ Pour rappel, cet arrêt annule l'arrêté royal de 2004 prévoyant une prise en charge partielle par le Fonds des maladies professionnelles du coût de la surveillance médicale des stagiaires.

➤ **Statut ouvriers-employés**

Le Gouvernement fédéral a souhaité harmoniser les statuts « ouvriers-employés ». L'UNIPSO s'est penchée sur le dossier en relayant à ses membres les éléments mis en avant par l'UNISOC. Des contributions complémentaires ont été transmises à l'UNISOC sous forme de points d'attention à prendre en compte lors des négociations. Ce dossier était toujours en cours fin 2010.

Matières européennes

En 2010, année marquée par la Présidence belge de l'Union européenne, l'UNIPSO a suivi les grands dossiers relatifs aux politiques européennes en y défendant les spécificités du secteur.

➤ **La directive « Services »**

La transposition de la directive relative à la liberté d'établissement des prestataires de services et la libre circulation des services, dite directive « Services », appelait encore des textes de transposition tant au niveau fédéral qu'auprès des entités fédérées. Les travaux en Région wallonne se sont achevés par l'adoption de deux arrêtés du Gouvernement wallon du 24 mars 2010 portant exécution du décret du 10 décembre 2009 (transposition « horizontale »). La Communauté française, qui avait pris beaucoup de retard dans ses travaux de transposition, a finalement adopté un décret le 19 juillet 2010. L'UNIPSO a suivi ces travaux et constate que ces textes suscitent encore beaucoup de questions quant à l'application sur le terrain. Elle continuera à être attentive aux conséquences de cette transposition pour le secteur.

➤ **Le Forum relatif aux Services Sociaux d'intérêt général (SSIG)**

Dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne, l'UNIPSO a contribué à l'organisation du 3^{ème} Forum SSIG, notamment par la rédaction des contenus de fiches thématiques. Ces dernières ont permis d'alimenter les questions abordées lors de ce séminaire (directive « services », aides d'état, qualité des services) qui s'est tenu en octobre 2010.

Les services aux membres en 2010

L'UNIPSO, c'est aussi une série de services rendus à ses membres et aux membres de ses membres, pour les appuyer et les soutenir dans leur gestion quotidienne.

Et puisque bien informer, c'est avant tout bien connaître, l'UNIPSO a également mis en place des rencontres sectorielles et/ou intersectorielles au travers de groupes de travail, pour développer son expertise vis-à-vis de ses membres et de leurs spécificités.

Actions descendantes d'un côté, ascendantes de l'autre... pour une connaissance et une transmission optimales de l'information !

Les services aux membres en 2010

1. PROJETS SPECIFIQUES

GO For



Gestion d'une entreprise à valeurs sociales : une formation continue pour les responsables et cadre du secteur à profit social.

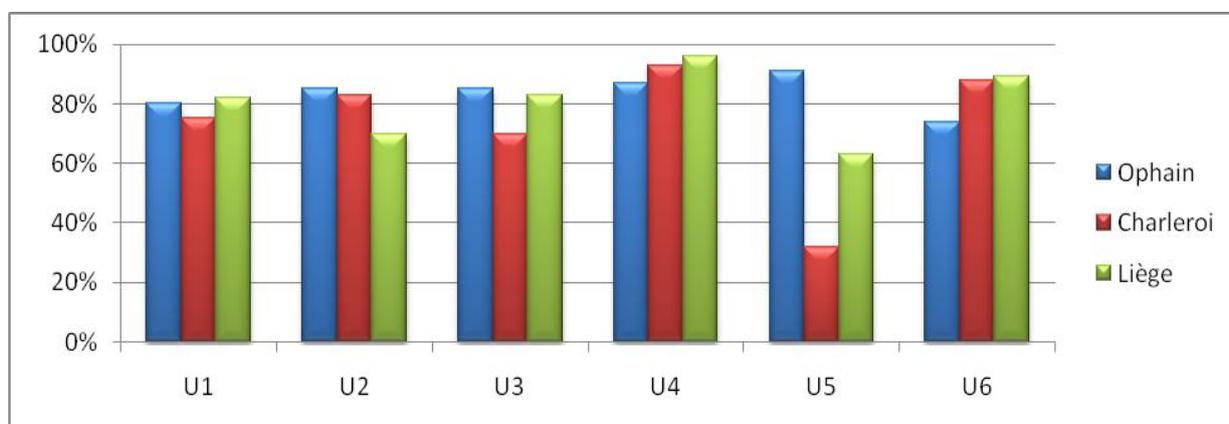
Depuis 2006, interpellée par le besoin de professionnalisation des fonctions dirigeantes dans le non-marchand, l'UNIPSO a mis en place une formation à destination des responsables et cadres du secteur à profit social.

Cette formation, articulée autour des grands domaines de la gestion d'une entreprise (contexte organisationnel, relations individuelles et collectives de travail, management, communication, gestion administrative et financière,...), est découpée en 6 unités de 6 à 7 jours chacune, pour un total de 300 heures.

Depuis la mise en place de ces formations et suite au succès rencontré par ces dernières, de nouvelles sessions ont été organisées. Quelques repères pour 2010 :

- fin des trois sessions pilotes : une séance de clôture a été organisée en avril 2010 au Musée de la Photographie de Charleroi et a réuni les participants des 3 premières sessions de GO For. Les résultats des évaluations y ont été présentés et les premières attestations distribuées.

Résultats des évaluations des trois sessions pilotes par unité



- suivi de GO For IV : lancée en septembre 2009, cette session se déroulera jusqu'en février 2011
- relance GO For V : Suite au renouvellement du soutien de la Région wallonne, une cinquième session a débuté en septembre 2010. Une partie de l'année a donc été consacrée à l'organisation de cette session :
 - ajustement du programme à la lumière des évaluations des sessions précédentes
 - sélection des formateurs (appel d'offre)
 - sélection des participants
 - lancement de la formation
- relance GO For VI : nouvelle demande introduite auprès de la Région wallonne pour l'organisation d'une sixième session

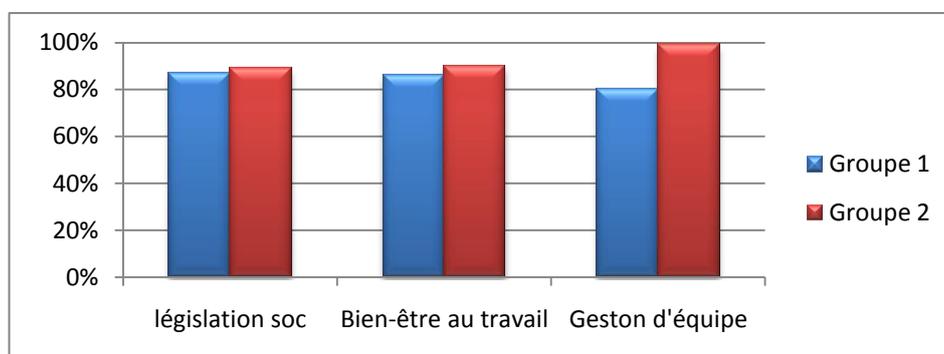
Au total, ce sont 44 journées de cette formation qui ont été organisées en 2010, permettant la formation de 84 personnes.

Formation pour les cadres de santé

Afin de bénéficier d'un complément fonctionnel (prime), les cadres du secteur de la santé sont soumis à des obligations de formation. Pour 2010, une cinquantaine de personnes devaient suivre 24h de formation sur les trois thématiques définies par le prescrit légal de l'accord social 2005-2010, à savoir la législation sociale, le bien être au travail et la gestion d'équipe.

A la demande de certains membres, un module « pilote » répondant à ce prescrit a été organisé par l'UNIPSO, dans le courant du dernier trimestre 2010. Cette formation a obtenu l'agrément pour permettre à cette catégorie de personnel de remplir ses obligations.

Résultat des évaluations par groupe



Au total, ce sont 6 journées de cette formation qui ont été organisées en 2010, permettant la formation de 50 personnes.

Autres formations

Deux autres projets de formation ont été lancés à la demande des membres de l'UNIPSO :

- *Formation « marchés publics »* : élaboration du cahier des charges et sélection des intervenants, pour une programmation en mars 2011
- *Gestion énergétique des bâtiments* : élaboration du cahier des charges et sélection de l'opérateur de formation, pour une programmation en mai 2011

Comité d'accompagnement

Les projets formation de l'UNIPSO sont suivis par un comité d'accompagnement composé de représentants des membres de l'UNIPSO. Ses objectifs sont le suivi des projets et la remise d'avis pour décision au Conseil d'administration de l'UNIPSO.

GO Energie



Depuis 2007, le projet GO énergie est soutenu par la Région wallonne pour fournir aux acteurs du secteur à profit social la capacité de contrôler et de réduire leurs consommations d'énergie. Il a été pour cela structuré autour de quatre axes :

- sensibiliser
- mettre en réseau
- informer
- conseiller / accompagner

Pour répondre à ces quatre grands objectifs, diverses actions ont été mises en œuvre en 2010.

Organisation de sessions d'information

8 sessions d'information sur l'énergie ont été organisées pour différents secteurs à profit social, sur des thématiques diversifiées et dans un souci de bonne répartition géographique des interventions.

Ces séminaires ont pris plusieurs formes :

- information couplée à une visite de projet concret (valeur d'exemplarité et facteur de motivation)
- information ciblée sur un secteur particulier du non-marchand (réponse à des questions et des attentes spécifiques à un secteur)

- information couplée à une réunion dans les locaux d'un des membres de l'UNIPSO (possibilité de sensibiliser un grand nombre de représentants d'institutions d'un même secteur qui ne se seraient pas forcément déplacés pour une séance sur l'énergie).

Date	Session d'info	Bénéficiaires	Lieu
Janvier	Matinée AG de MESSAJE	Secteur Aide à la jeunesse	Namur
Février	Journée visite au SRJ la Providence	Services d'éducation et d'hébergement, handicap	Etalle (Luxembourg)
Mars	Journée visite au SRJ la Providence	Membres UNIPSO, secteur non marchand	Etalle (Luxembourg)
Avril	Matinée AG de la LNH	Membres LNH = handicap	Hainaut
Juin	Journée environnement énergie dans le cadre des journées d'études de SANTHEA	Membres de SANTHEA et autres fédérations d'hôpitaux	Dinant (Namur)
Octobre	Matinée visite au Clos du Chemin Vert (aide à la jeunesse)	Ensemble du secteur non marchand	Chimay (Hainaut)
Novembre	Matinée AG de l'AMA	Secteur des maisons d'accueil	Bruxelles (siège de la fédération)
Décembre	Journée séminaire hôpitaux : présentation de l'expérience PLAGE bruxelloise et retours d'expérience d'hôpitaux	Secteur hospitalier et soins de santé	Namur

Au total, ces séminaires ont touché 218 personnes en 2010.

Amélioration de la mise en réseau des acteurs du non-marchand

La mise en réseau de différents acteurs du secteur à profit social s'est concrétisée à travers plusieurs démarches :

- identification de projets exemplaires dans le secteur à profit social et rédaction de fiches « success stories »
- échange d'expériences (organisation de séminaires thématiques, création de tableurs, etc.) au sein du secteur hospitalier et des soins de santé, en collaboration avec l'AFTSH (Association Francophone des Responsables Techniques et de Sécurité des institutions Hospitalières ASBL)
- accompagnement d'une démarche d'actions énergétiques mutualisées, en collaboration avec ALEAP (Association libre d'entreprises d'apprentissage professionnel)

Accompagnement de terrain pour des projets techniques et de sensibilisation

L'UNIPSO a accompagné d'un point de vue technique et méthodologique 12 institutions du secteur à profit social. En outre, 2 institutions ont fait l'objet d'un accompagnement de long terme lié à la mise en place d'une démarche de sensibilisation avec la création d'une éco-team.

2. ETUDES

Vieillessement de la population

Depuis plusieurs années, l'ampleur du vieillissement de la population suscite de nombreuses questions et inquiétudes. L'UNIPSO a souhaité étudier ce phénomène en orientant sa réflexion sur une simple question : Comment bien vieillir en Wallonie ? Une étude, encadrée par un comité d'accompagnement constitué de professionnels du secteur, a été lancée. Elle poursuit trois objectifs :

- *réaliser un état des lieux du vieillissement démographique en Région wallonne, à partir de statistiques et d'informations remontées du terrain*
- *créer la vision UNIPSO intersectorielle sur le vieillissement sous l'angle de son opportunité et de ses besoins (contrairement à une vision marchande et/ou sectorielle)*
- *porter la vision UNIPSO intersectorielle du vieillissement aux responsables politiques, la mettre à l'agenda politique avec des propositions et interpellations concrètes*

Le travail réalisé en 2010 a permis de :

- définir les multiples caractéristiques des personnes âgées
- répertorier les statistiques les concernant
- déterminer des sous-thématiques de travail : accessibilité financière, habitat et lieux de vie, participation citoyenne et épanouissement personnel, isolement et inclusion sociale, mobilité et transport, formation et encadrement, marchandisation

L'accessibilité financière a été traitée sous l'angle des revenus des personnes âgées. L'étude se poursuivra en 2011.

3. GROUPES DE TRAVAIL (GT)

Les groupes de travail mis en place par l'UNIPSO sont composés de représentants de fédérations et/ou d'institutions du secteur. Selon les matières traitées, le groupe de travail est l'endroit où s'élaborent les notes techniques et se préparent les positions du CA. Il est aussi un lieu d'échange d'informations pour les membres.

GT Energie

Le GT énergie s'est réuni 3 fois en 2010. Il a permis de :

- assurer le suivi du projet GO Energie
- identifier de nouvelles pistes d'action afin de mieux répondre aux besoins des institutions du secteur
- diffuser de l'information sur l'énergie (exposés thématiques)
- débattre des problèmes rencontrés dans le projet et identifier en commun des solutions
- identifier les problèmes rencontrés dans le secteur à profit social en matière d'énergie et d'infrastructure et faire remonter l'information aux pouvoirs publics ou à l'administration

GT APE

Le GT APE s'est réuni 6 fois en 2010. Il a permis de :

- faire remonter et collationner les différentes revendications des membres concernant l'évaluation du dispositif APE promise par le Ministre Antoine
- élaborer un système cohérent de prise en charge de l'ancienneté APE, avec l'objectif d'une future mise en œuvre par le politique
- construire des positions pour éviter des désagréments pour les employeurs concernant le dossier des récupérations de subventions APE trop versées par le FOREM
- relayer et collationner les informations transmises par l'UNISOC dans les matières fédérales, notamment en ce qui concerne le statut « ouvrier-employé »

GT formation

Le GT Formation s'est réuni 4 fois en 2010. Il a permis de :

- échanger entre les participants sur les conventions collectives de travail relatives aux obligations d'efforts supplémentaires de formation
- préparer l'intervention de l'UNIPSO au colloque sur les stages

- recueillir les positions des membres sur le dossier des examens médicaux des stagiaires
- informer les participants sur les mesures fédérales en faveur des stages et de la formation, sur l'harmonisation des législations relatives à l'alternance, sur la révision du contrat de gestion du FOREM, ainsi que sur la réforme et la mise en place du SFMQ
- donner un retour des mandats de l'UNIPSO et récolter les attentes des membres sur ces mandats: APEF, conseils supérieurs pédagogique et paramédical, Commission Emploi-Formation-Education du CESRW

4. RENCONTRES AVEC LES MEMBRES DU CA DE L'UNIPSO

Depuis février 2009, des membres du staff rencontrent les administrateurs de l'UNIPSO au sein de leur institution. L'objectif de cette démarche est multiple :

- *mieux connaître les spécificités et objectifs de chaque institution et de chaque secteur*
- *déceler de nouvelles attentes à étudier au niveau intersectoriel*
- *développer des partenariats ou en instaurer de nouveaux entre chaque fédération et l'UNIPSO*
- *mieux faire connaître l'UNIPSO et les services qu'elle offre à ses membres*

En 2010, trois fédérations supplémentaires (CODEF, Croix-Rouge et UNMN) ont été rencontrées, portant à 25 le nombre de membres visités dans le cadre de cette démarche. Les comptes-rendus de ces rencontres ont permis à l'UNIPSO d'élaborer de nouvelles perspectives de travail.

5. OUTILS DE COMMUNICATION

Communiquer et informer, c'est bien. Avec des outils adaptés aux besoins des membres, c'est mieux ! Depuis quelques années, l'UNIPSO tente de développer des outils de communication adaptés à la réalité et aux besoins de ses membres. L'utilisation de plus en plus importante d'outils informatiques en témoigne.

Le PEP'S, Périodique des Entreprises à Profit Social

Le PEP'S est le feuillet d'actualité de l'UNIPSO. Successeur du MNM, il présente périodiquement toute l'info du secteur à profit social, regroupée sous différentes rubriques :

- « Zoom sur » une actualité
- « Brèves »
- « Question pratique »
- « Conseil énergie »
- Infos sur les projets spécifiques, les groupes de travail de l'UNIPSO et les commissions du CESRW
- « Reportage »

Il est disponible gratuitement sur le site internet www.unipso.be et un courriel est envoyé à tous les lecteurs dès son édition sur le site.

L'UNIPSO Flash Hebdo (UFH), périodique juridique des entreprises à profit social

L'UFH est la lettre d'information hebdomadaire de l'UNIPSO. Elle a pour vocation de présenter les actualités juridiques et sociales du secteur au travers de :

- une vigie du Moniteur belge
- une vigie des CCT en cours d'élaboration, déposées ou rendues obligatoires dans les différentes commissions paritaires du secteur
- une vigie des ordres du jour ou décisions des différents pouvoirs exécutifs et législatifs
- une brève information sur un ou deux sujets d'actualité sociale

Elle est envoyée à tous les membres de l'UNIPSO ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande, et est également disponible sur le site www.unipso.be.

Le site www.unipso.be

Dans le cadre d'une refonte complète de son site, l'UNIPSO s'est attelée en 2010 à la construction et à la rédaction de nouvelles rubriques, pour rendre le site de la fédération plus accessible, dynamique et didactique. Le nouveau site UNIPSO devrait voir le jour dans le courant de l'année 2011.

Annexe 1 : liste des fédérations membres de l'UNIPSO

Au 31 décembre 2010, les fédérations membres de l'UNIPSO étaient les suivantes :

Fédérations	Adresses	Téléphone et fax	Site(s) internet
AMA Association des Maisons d'Accueil et des Services d'aide aux sans-abris	Rue Gheude, 49 1070 Bruxelles	02/ 513.62.25 02/ 514.23.00	www.ama.be
ANCE Association Nationale des Communautés éducatives	Avenue de Stalingrad, 54 1000 Bruxelles	02/513.17.24 02/503.45.60	www.ance.be
AnikoS ArbeitgeberInnenverband für den nicht-kommerziellen Sektor in der Deutschsprachigen Gemeinschaft	Rotenbergplatz, 19 4700 Eupen	087/59.46.28 087/59.46.19	www.anikos.be
ANMC Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes	Chaussée de Haecht, 579 1031 Bruxelles	02/ 246.41.11 02/ 246.46.59	www.mc.be
APOSSM Association des Pouvoirs Organisateurs des Services de Santé Mentale	Rue Henri Lemaître, 78 5000 Namur	064/23.33.53 064/23.37.95	
CECPF Confédération laïque des Employeurs de Centres de Planning Familial	Rue Saint-Jean, 32-38 1000 Bruxelles	02/515.04.06 02/511.49.96	www.planningsfps.be - www.planningfamilial.net
CESSoC Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel	Rue Josaphat, 33 1210 Saint-Josse	02/ 512.03.58 02/ 511.19.99	www.cessoc-extranet.be
CODEF Coordination de Défense des services sociaux et culturel	Rue de l'Institut, 24 4670 Blégny	04/387.43.64 04/387.76.18	www.codef.be
Collectif SAPS Services Agréés Partiellement Subventionnés	c/o Accueil Mosan Rue de la Prévoyance, 12 5000 Namur	064/57.01.38 064/57.01.93	
CR Croix Rouge de Belgique	Rue de Stalle, 96 1180 Bruxelles	02/371.31.11 02/ 646.04.39	www.croix-rouge.be
EWETA Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté	Route de Philippeville, 196 6010 Couillet	071/29.89.20 071/ 47.40 87	www.eweta.be www.leseta.be
FASD Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile	Av. Ad. Lacomblé, 69-71 / bte 7 1030 Bruxelles	02/735.24.24 02/735.85.86	www.fasd.be
FCSD Fédération des Centrales de Services à Domicile	Place Saint-Jean, 1 1000 Bruxelles	02/ 515.02.08 02/ 511.91.30	www.fcsd.be
FELSI Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants	Château Duden Avenue Victor Rousseau, 75 1190 Bruxelles	02/527.37.92 02/527.37.91	www.felsi.be
FESAD Fédération d'Employeurs	Chaussée de Liège, 103	081/ 31.27.26	www.fesad.be

de Services d'Aide à Domicile	5100 Jambes	081/ 31.27.81	
FIAS-ACFI Fédération des Initiatives et Actions Sociales - Action Coordonnée Formation-Insertion	Chaussée de Boondael 6 / bte 14 1050 Bruxelles	02/640.44.07 02/648.83.40	www.acfi.be
FIH Fédération des Institutions Hospitalières	Chaussée de Marche, 604 5101 Erpent	081/32.76.60 081/32.76.76	www.fih-w.be
FILE Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance.	Quai au Bois de Construction, 9 1000 Bruxelles	02/210.42.83 02/210.42.84	
FIMS Fédération des Institutions Médico-Sociales	Rue Belliard, 23A / bte 3 1040 Bruxelles	02/ 230.30.27 02/ 230.23.77	www.fims-asbl.be
FIPE Fédération des Institutions de Prévention Educative	Rue de l'Olivier, 90 1030 Bruxelles	071/32.78.32	www.amofipe.be
FISSAAJ Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes	Chaussée de Boondael, 6 1050 Bruxelles	02/ 648.69.16 02/ 648.83.40	www.fissaaaj.be
FNAMS Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales	Chaussée de Haecht, 579 / bte 40 1031 Bruxelles	02/ 246.49.59 02/ 246.49.55	www.fnams.be
FSMI Fédérations des Services Maternels et Infantiles	Rue de la Poste, 111 1030 Bruxelles	02/ 227.13.30 02/ 227.13.33	www.viefeminine.be
GASMAES Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale	Rue Notre-Dame, 82-84 5000 Namur	081/ 40.33.78 081/ 40.35.71	www.gasmaes.be
LNH Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés	Rue de Neufvilles, 455 7063 Neufvilles	067/33.02.25 067/33.44.22	www.lnh-asbl.be
MESSAGE Mouvement des Etablissements et Services Spécialisés dans l'Aide à la Jeunesse et l'Enfance	Rue du Redeau, 64 5530 Yvoir	082/61.05.00 082/61.05.42	www.message.be
MLOZ Union Nationale des Mutualités Libres	Rue Saint Hubert, 19 1150 Bruxelles	02/778.92.11 02/778.92.02	www.mloz.be
SANTHEA	Quai au Bois de Construction, 9 1000 Bruxelles	02/210.42.70 02/511.04.54	www.santhea.be
SeGEC Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique	Avenue E. Mounier ? 100 1200 Bruxelles	02/256.70.11 02/256.70.12	www.enseignement.catholique.be
UNMN Union Nationale des Mutualités Neutres	Chaussée de Charleroi, 145 1060 Bruxelles	02/538.83.00 02/538.50.18	www.mutualites-neutres.be
UNMS Union Nationale des Mutualités Socialistes	Rue Saint-Jean, 32-38 1000 Bruxelles	02/ 515.02.11 02/515.02.07	www.mutsoc.be

Annexe 2 : composition des instances

Au 31 décembre 2010, les instances de l'UNIPSO se composaient de la manière suivante :

Membres du Bureau

De Bucquois Patrick (Caritas)	Président
Malaise Pierre (CESSoC)	Vice-président
Cheniaux Alain (UNMS)	Vice-président
Emmanuelidis Stéphane (EWETA)	Trésorier
Duckers Martine (SANTHEA)	Secrétaire
Mahaux Michel (SANTHEA)	
Greoli Alda (ANMC)	
Sépulchre Marie-Claire (FESAD)	
Dupont Michel (ANCE)	

Membres du Conseil d'administration

Angelozzi Sognia (EWETA)	Administrateur
Burton Bénédicte (FELSI)	Administrateur
Cheniaux Alain (UNMS)	Administrateur
Degodenne Michel (FCSD)	Administrateur
De Kuyssche Sophie (SEGEC)	Administrateur
De Stexhe Olivier (FNAMS)	Administrateur
Duckers Martine (SANTHEA)	Administrateur
Dupont Michel (ANCE)	Administrateur
Emmanuelidis Stéphane (EWETA)	Administrateur
Frippiat Fabiola (FILE)	Administrateur
Gaspard Isabelle (FIMS)	Administrateur
Georis Pierre (CESSoC)	Administrateur
Greoli Alda (ANMC)	Administrateur
Henrard Denis (FIH)	Administrateur
Jaegers Lambert (ANIKOS)	Administrateur
Mahaux Michel (SANTHEA)	Administrateur
Malaise Pierre (CESSoC)	Administrateur
Rossius Jean-Paul (GASMAES)	Administrateur
Schiffino Agnes (FASD)	Administrateur
Sepulchre Marie-Claire (FESAD)	Administrateur
Smiets Pierre (FIH)	Administrateur
Therasse Daniel (FISSAAJ)	Administrateur
Van Werveke Philippe (UNMS)	Administrateur
De Bucquois Patrick (Caritas)	Administrateur – Expert

Membres de l'Assemblée générale

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Hafida BACHIR (SMI) | 31. Christian JAVAUX (ANMC) |
| 2. Sylviane BADARD (FESAD) | 32. Zoran KACAREVIC (ANCE) |
| 3. Françoise BERTRAND (APOSSM) | 33. Gudrun KALDENBACH (ANIKOS) |
| 4. Jean-Marie BONAMEAU (FIMS) | 34. Dominique MAGONET (GASMAES) |
| 5. Bénédicte BURTON (FELSI) | 35. Michel MAHAUX (SANTHEA) |
| 6. Alain CHENIAUX (UNMS) | 36. Pierre MALAISE (CESSOC) |
| 7. Patrick DE BUCQUOIS (Expert) | 37. Philippe MAYNE (UNMN) |
| 8. Michel DEGODENNE (FCSD) | 38. Etienne MICHEL (SEGEC) |
| 9. Sophie DE KUYSSCHE (SEGEC) | 39. Brigitte MOULIN (MLOZ) |
| 10. Christian DENEÉ (FIH) | 40. Guy NISÉ (EWETA) |
| 11. Edouard DESCAMPE (FIAS) | 41. Deborah ODDIE (AMA) |
| 12. Luc DETAVERNIER (MLOZ) | 42. Dominique PLASMAN (CECPF) |
| 13. Nathalie DE MONTPELLIER (FNAMS) | 43. Jean-Paul ROSSUS (GASMAES) |
| 14. Olivier DE STEXHE (FNAMS) | 44. Henri ROUSSEAU (CODEF) |
| 15. Pierre DILLE (FASD) | 45. Agnès SCHIFFINO (FASD) |
| 16. Martine DUCKERS (SANTHEA) | 46. Marie-Claire SEPULCHRE (FESAD) |
| 17. Jean-Paul DUMONT (LNH) | 47. Jean-François SERVAIS (FIPE) |
| 18. Michel DUPONT (ANCE) | 48. Pierre SMIETS (FIH) |
| 19. Stéphane EMMANUELIDIS (EWETA) | 49. Viviane STEVENS (LNH) |
| 20. Claude FLORIVAL (Collectif SAPS) | 50. Jacques TERNÉST (FILE) |
| 21. Paul FOURNY (MESSAGE) | 51. Daniel THERASSE (FISSAJ) |
| 22. Fabiola FRIPPIAT (FILE) | 52. Maryse VALFER (APOSSM) |
| 23. Isabelle GASPARD (FIMS) | 53. Muriel VANDENBROUCK (CR) |
| 24. Pierre GEORIS (CESSOC) | 54. Raymond VANDEUREN (FELSI) |
| 25. Carole GRANDJEAN (CECPF) | 55. Amandine VANDORMAEL (SMI) |
| 26. Alda GREOLI (ANMC) | 56. Christine VANHESSEN (AMA) |
| 27. Denis GRIMBERGHS (FISSAAJ) | 57. Michèle VANRAKEGHEM (FIAS) |
| 28. René GROSJEAN (CODEF) | 58. Philippe VAN WERVEKE (UNMS) |
| 29. Nathalie HENROT (MESSAGE) | 59. Anne VERHEYDEN (UNMN) |
| 30. Lambert JAEGERS (ANIKOS) | 60. Danielle WARLET (Collectif SAPS) |

Annexe 3 : principaux avis adoptés en 2010 par le CESRW et ayant un impact sur le secteur à profit social

Commission(s)	Date	N°	Intitulé de l'avis
AIS	18/10/2010	1016	Avis relatif à la modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 avril 2005 (art.60 et 61)
AIS	18/10/2010	1015	Avis relatif à l'action de l'AWIPH en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées
EFE	26/08/2010	1010	Avis sur l'avant-projet de décret instituant un comité de pilotage, un bureau exécutif unique et un comité d'audit dans le décret du 6 mai 1999 relatif au FOREM
EFE	29/07/2010	1009	Avis relatif au projet d'avenant à l'accord-cadre relatif à la Formation en alternance, conclu à Bruxelles, le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française
AIS/EFE	31/05/2010	1001	Avis relatif aux Aides à la Promotion de l'Emploi et au Programme de Transition professionnelle
EFE	31/05/2010	1000	Evaluation 2008 du dispositif "Incitants financiers à la formation des travailleurs occupés dans les entreprises"
EFE	26/04/2010	998	Avis relatif à l'avant-projet d'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à la mobilité des apprenants en apprentissage
EFE	19/04/2010	997	Avis sur les avant-projets de décrets portant assentiment aux conventions n°142, 150, 156, 159 et 168 de l'OIT
AIS/EFE/FIS	20/04/2010	996	Avis relatif au dossier BE 2020
EPI	12/04/2010	995	Avis sur le plan anti-crise
AIS/EFE/FIS	22/03/2010	993	Avis sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de bonne gouvernance, de simplification administrative, d'énergie, de logement, de fiscalité, de politique aéroportuaire, d'emploi, d'économie, d'environnement, d'aménagement du territoire, d'agriculture et de ruralité
AIS/EFE/FIS	22/03/2010	992	Avis sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de bonne gouvernance, de simplification administrative, de budget et de formation dans les matières visées par l'article 138 de la Constitution
EFE	08/02/2010	990	Avis sur le projet d'arrêté visant à modifier la valeur du point attribué dans le cadre du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides à la promotion de l'emploi



UNIPSO asbl

Union des Entreprises à Profit Social

Square Arthur Masson, 1 bte 7

5000 Namur

Tél. : 081 24 90 20

Fax : 081 24 90 30

E-mail : unipso@unipso.be

Site web : www.unipso.be